

Au tribunal. Les collégiens initiés à la justice

Ce projet vise à sensibiliser les jeunes au système judiciaire. Une classe du collège Racine est venue, vendredi 11 décembre, au tribunal afin de mettre en scène une audience préparée avec la juge des enfants et des avocats. Un vrai exercice pédagogique.

« **Mon point de vue a changé sur plusieurs choses. Par exemple, filmer une bagarre je savais que ce n'était pas bien mais je ne pensais pas qu'on pouvait se retrouver devant le tribunal. C'est un délit.** » Cléa, élève au collège Racine, pèse ses mots. Cet exercice fut pour elle une vraie révélation. Il en est de même pour ses camarades de classe qui ont participé au nouveau projet initié par la juge des enfants, Zoé Borne : « **Le tribunal junior** ».

Comprendre la place de la Loi

Objectif : sensibiliser les collégiens au fonctionnement de la justice, leur permettre de se mettre à la place d'une victime, d'un magistrat ou d'un avocat. Afin de comprendre la place de la Loi dans la société et se poser les bonnes questions sur leur comportement.

Ce partenariat entre le tribunal pour enfants d'Alençon, la protection judiciaire de l'Orne et le collège Racine a débuté l'année dernière avec des rencontres en classe et au tribunal (les jeunes ont assisté à une audience correctionnelle) mais, confinement et Covid oblige il n'a pu se conclure en juin. C'est donc vendredi 11 décembre que les élèves (aujourd'hui en classe de 3^e) ont mené l'aboutissement du projet, c'est-à-dire une mise en scène de cas concrets avec un jeu de rôle finement préparé par tous.

La justice des mineurs

« **Nous avons visé au départ une classe de 4^e car c'est en lien avec leur programme scolaire** », expliquait vendredi Zoé Borne. « **C'est important de leur expliquer la justice qui s'applique aux mineurs délinquants, notamment car elle est non publique. Donc méconnue.** »

Soutenue par Catherine Courteille, présidente du Tribunal de grande instance d'Alençon et aidée des avocates Hélène Thieulart et Nathalie Catteau-Lefrançois, Zoé Borne a accueilli les jeunes et leurs professeurs, Stéphane Le Corguillé (réfèrent pour ce projet)

et Mickaël Salmon, professeur principal. Fethi Ghalem, éducateur à la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse) était également présent.

Cette simulation de jugement a permis aux élèves d'aborder deux situations différentes : la première concernait une prévenue ayant diffusé des vidéos d'une bagarre entre filles à la sortie d'un établissement scolaire. La seconde traitait d'une prévenue qui, sous l'emprise de l'alcool, avait agressé un couple de femmes dans la rue.

La juge en herbe (Mina) et ses deux assesseurs (Eline et Lucie) ont pris place ainsi que le procureur joué par Augustin. Les avocats de la défense et de la partie civile ont revêtu la symbolique robe noire, il est temps de plaider la première affaire...

Envie de faire du droit

« **Cette histoire est basée sur des faits réels** », souligne Zoé Borne, en aparté. « **C'est malheureusement très courant dans nos tribunaux. C'est aussi l'occasion pour les jeunes de comprendre la différence entre une simple bêtise et un délit, une infraction pénale.** »

Au début, la prévenue (jouée par la juge Borne) dit ne pas comprendre ce qu'on lui reproche, « **j'ai le droit de filmer ce que je veux.** » Puis au fil des débats et des questions de la juge Mina, elle évolue : « **peut-être que j'aurais dû les séparer ou prévenir quelqu'un** ». La partie civile, par l'intermédiaire du jeune Noa, réclamera 2 000 € de dommages et intérêts.

Tandis que le procureur requiert une mise sous protection judiciaire pendant deux ans. Enfin, Sohane, avocate de la défense, explique qu'un avertissement suffira « **car ma cliente regrette vraiment.** » Après en avoir délibéré, les juges ont reconnu la prévenue coupable et ont suivi les réquisitions du procureur Augustin.

« **J'espère que ce Tribunal Junior pourra perdurer dans le temps** », ajoute Zoé Borne. « **C'est vraiment important de leur expliquer les rouages de la justice. Ils comprennent très vite et très bien, je suis ravie.** »

Du côté des jeunes, le bilan est tout aussi positif. « **On ne connaissait pas du tout le monde de la justice, les métiers de juge ou d'avocat** », glissent Cléa et Tasmin. « **Cela donne envie de faire des études de droit.** »

Nathalie LEGENDRE



Les jeunes ont simulé deux audiences afin de mieux comprendre le fonctionnement de la justice.